



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL Séance du 19 février 2024

1. Approbation du procès-verbal

- **F3SCT du 16 octobre 2023** : adopté à l'unanimité

Relance pour service courrier par CGT :

La CGT s'indigne que depuis juin 2023 (présentation des nouveaux locaux du service courrier au Champ de Mars) et malgré de nombreuses relances (cf PV du 16/10/2023) les sollicitations d'aménagement listées étaient toujours en cours de traitement. La CGT rappelle que certains aménagements ou interventions auprès des directions auraient pu être réglés depuis longtemps. Aussi, la CGT redemande à que cette remarque soit notée dans le PV de cette séance.

- **F3SCT du 7 novembre 2023** : adopté à l'unanimité

2. Questions des mandatés

2-1 Réponses bibliothèques municipales :

- La CGT souhaite avoir des dates concernant les réponses aux problèmes de chauffage à la médiathèque L. Bresner

- Médiathèque Floresca Guépin : interrogations sur les travaux – les problèmes ont-ils bien été identifiés et les solutions ont-elles été apportées ? Crainte sur la durabilité des travaux effectués (exemple : pas d'eau chaude pendant 7 mois)

- Médiathèque Erdre Batignolles (Maison de Quartier la Locomotive) : problématique de livraison dans le cadre du dispositif résa réseau : importance de trouver des solutions et adaptation du matériel.

- Médiathèque Jacques Demy :

- Suivi du personnel contractuel : qu'est-ce qui est fait concrètement pour résoudre ces problèmes source de difficultés pour les personnes ? pas de réponses concrètes de l'administration

- Absence de médiateur : Elle se fait de plus en plus ressentir notamment à la Médiathèque Jacques Demy. Les collègues se sentent parfois démunis face à certains usagers (en colère, en situation difficile, ou présentant des problèmes psychiatriques). A noter le vol de matériel informatique récemment.

- Agression sur une agente d'entretien signalée.

Réponses de la Direction des Bibliothèques :

Chauffage : pas de date précise – des études en cours

F. Guépin : la Direction souhaite que l'intervention soit plus rapide

Erdre Batignolles : Travail en cours sur les travaux et l'adaptation

J. Demy : Une réunion points travaux est prévue le jeudi 22 février

La cellule de gestion fait son maximum, elle est en souffrance.

Agression : la Direction demande à ce que les cadres soient plus présents et travail en cours avec la tranquillité publique à ce que des exclusions de ce type de public soient prononcées.

La Direction a été informée. Une fiche agression a été remplie. La direction nous dit que la personne n'a pas porté plainte.

Pourtant une main courante auprès de la police a été faite.

2-2 Autres questions :

La CGT s'interroge sur le fait que la mairie de Nantes n'ait pas encore mis en place le congé menstruel. La CGT ne comprend pas pourquoi alors que certaines communes l'ont déjà mis en place (exemples d'Orvault, Saint-Ouen ...).

Réponse de l'Administration : en cours de la décision nationale pour une mise en œuvre dans la collectivité.

3. DOSSIERS PRÉSENTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

3-1 Programme d'actions de la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (Avis)

- Droit à la déconnexion
- Expérimentation de la mise en œuvre de l'éveil musculaire
- Plan d'actions QVST
- Plan d'actions prévention au travail
- Travailleur isolé
- Risque routier avec attention particulière sur 2 roues
- Formation obligatoire des mandatés à l'ensemble des élus F3SCT + F4SCT
- Bilan présenté en septembre prochain
- Harmonisation des registres de sécurité
- Repositionnement des agents pour mesures de santé
- Prévention des addictions
- Marché EPI : consultation des OS
- Conditions et usages de l'intelligence artificielle

- La CGT souligne de nouveau qu'il est compliqué, faute de temps alloué, de pouvoir se rendre sur tous les sites des pôles.

A. Bassal confirme que cette organisation ne permet pas un travail qualitatif et va retravailler sur d'autres dispositions.

- C. Collin (Directrice Pôle Loire chézine) souhaite la mise en place de temps transversaux à l'ensemble des pôles en F4SCT.

La CGT souligne que les organisations syndicales en F4SCT manquent de temps (souhait de 2 jours annuels supplémentaires)

- Reclassement pour raison de santé : problème lié aussi aux compétences. Nécessité d'être pragmatique sur le suivi des agents. Travailler sur l'acquisition de compétences (école numérique) et aménagement de poste (médecine du travail + agents + direction). Cela suppose un engagement fort de toutes les parties. Travail collectif bienveillant et professionnel.

- Addiction : A. Bassal décide de ne plus autoriser d'alcool pour les événements conviviaux (interdiction totale).

Le Dr Thomas souligne que certaines addictions peuvent être détectées mais actuellement ce dispositif n'est pas mis en place. Le manager doit renvoyer vers la médecine du travail (en le relevant de son poste)

- Intelligence artificielle : Outil utilisé par exemple en voirie (comptage) + tchatbot (Philéas RH). A échelle usages professionnels : demandes d'utilisation : la collectivité est prudente – note de service du DGS sur risque concernant cet outil. Les élus ont travaillé sur les critères à retenir.

La collectivité souhaiterait engager des groupes de travail avec les syndicats sur cette thématique.

Vote POUR à la majorité.

3-2- Direction Générale Citoyenneté et Territoires Solidaires

3-2-1 Direction Vie Associative

3-2-1-1 Refonte du dispositif d'astreinte relatif aux équipements associatifs et aux salles municipales gérés par la direction Vie Associative (Avis)

Après concertation, la CGT vote avec avis favorable et émet des réserves pour le dossier astreintes (intervention d'un expert CGT) :

- Demande d'un.e référent.e astreinte à plein temps sur une mission d'un an pour piloter, animer, coordonner l'ensemble du dispositif et remettre à plat les procédures, les visites de locaux, les moyens techniques.

- Le système DATI pour les sorties de nuit n'est pas une solution aux situations que les agents peuvent rencontrer sur site (incivilités notamment). Souhait d'avoir 2 agents pour les sorties de nuit.

Difficulté en termes d'organisation 2 agents absents le lendemain. La direction souhaiterait tester le DATI sur 1 an et sur les sites « sensibles » en adéquation avec l'avis des agents décisionnels.

- Les recyclages de formations habilitation électrique ne sont pas à jour actuellement et les agents en astreinte décisionnelle ne sont pas en mesure de savoir quels agents sont réellement habilités.

Recensements récents : pour la plupart des agents ils sont habilités et les autres sont inscrits.

- Marché SSIAP : Aïcha BASSAL a promis que les moyens en SSIAP ne seraient pas diminués le week-end or avec le nouveau marché, suppression de prestations le week-end... donc promesse non tenue.

Des prestations récurrentes notamment dans maison de quartier et maison de l'État.

Augmentation de temps et budget : 10 %

- Sous effectif des agents opérationnels (restrictions, départs en retraite, mobilités). Il est urgent de recruter. - *Point de difficulté sur capacité à tenir l'astreinte avec le sous-effectif des agents opérationnels. La direction envisage un mode dégradé.*

- Les agents contractuels peuvent-ils faire des astreintes?

Les temporaires peuvent assurer des astreintes en fonction de la durée de leur contrat (1 an), la direction peut les former et envisager des astreintes.

Pour : CGT,

Abstention : CFDT, CFTC, UNSA, FO

3-2-1-2 Changement des horaires de travail des gestionnaires de réservation de salles: passage aux horaires variables et introduction du télétravail (Avis)

Modalités de mise en œuvre :

Passage aux horaires variables classiques avec planning pour assurer des permanences physiques et téléphoniques + introduction du télétravail sur la base du volontariat (activités définies avec les agents)

Les activités de régie ne peuvent s'effectuer que sur site.

La mise en œuvre sur changements horaires aura lieu à partir du 4 mars.

Cadre de proximité en mobilité : remplacé par 1 contractuelle mais pas la fonction managériale (recentrer le management sur chef de service)

Calendrier télétravail : expérimentation sur 2 jours mensuels (équipe de 7 personnes) avec un bilan dans 6 mois). Calendrier non défini pour l'instant.

Evaluation des RPS : retour au prochain F4SCT en juin

Actuellement travail service par service – transcription des sujets dans projet de direction en septembre

Votes :

Pour : CGT, CFDT, CFTC, FO

Abstention : UNSA

3-3 Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale

3-3-1 Direction Inclusion Sociale

3-3-1-1- Travaux et relocalisation temporaire des baignoires (information)

Structure d'accueil connue pour répondre aux premiers besoins.

Plusieurs services disponibles : accès hygiène + accès restauration + animations + aide avec travailleur social + service blanchisserie.

Etat des lieux techniques : dégâts aux baignoires

Mise en demeure de l'entreprise : fin de non recevoir sans malfaçons, ce qui explique la lenteur (démarches assurances etc.

Désordres dans le bâtiment liés aux intempéries + désordres liés à la production d'eau chaude

Il est prévu de relocaliser les baignoires sur le parvis de la maison des syndicats (à 100 mètres de l'espace Agnès Varda).

Calendrier : aménagement des baignoires en septembre 2024 pour une durée de 10 mois.

La CGT mentionne que la durée est trop longue entre l'observation des dégâts et la rénovation du site (4 ans)

La problématique soulevée : sécurité + accueil des personnes + mouvements avec les riverains et utilisateurs des crèches et les représentants de l'extrême droite.

Le BATII confirme le désagrément et que ce bâtiment a été livré au moment du confinement. Il confirme la malfaçon et la question des responsabilités.

Il fallait trouver un espace rapidement tout en s'assurant de la bonne qualité de l'espace d'accueil.

Mme BENÂTRE, Adjointe au Maire, espère que le bâtiment sera rapidement utilisable et souhaite des solutions adéquates en respectant la sécurité tout en poursuivant l'activité.

M. LOUSSOUARN souligne l'engagement des agents.

3 -4 - Direction Générale Ressources

3-4-1 Département des Ressources Humaines

3-4-1-1 Direction Qualité de Vie et Santé au Travail

3-4-1-1-1- Rapport mission inspection Direction de l'Education – École de Port Boyer (Information)

Rappel des objectifs + organisation + présentation du rapport et synthèse

Organisation générale : affichage obligatoire + évaluation des risques professionnels (document unique) + entreprise extérieure : protocole de sécurité (mise en place d'un document).

Formation : 1^{ers} secours et assurer les recyclages tous les 2 ans pour les agents formés SST

Vérifications périodiques : matériel de lutte contre l'incendie et évacuation.

Radon (gaz inodore) : réaliser les travaux.

- Locaux de travail : problèmes de moisissures et odeurs nauséabondes + problématique de stockage armoire

Intervention de la CGT : humidité dans une des classes (petite section de maternelle).

- Locaux sociaux : assurer le renouvellement d'air dans les vestiaires et sanitaires

Circulation des lieux de travail : visibilité

- Incendie : supprimer le stockage. Toutefois la commission de sécurité a validé ce stockage.

- EPI : Mettre à disposition des dotations de vêtements suivant la morphologie notamment pour temporaires.

- Risque chimique : Afficher les fiches produits dans les lieux de stockage et assurer le renouvellement d'air dans ces lieux de stockage (bâtiment n'ayant pas de VMC)

- Risques liés à l'activité physique : fournir du mobilier à roulettes plus léger et à hauteur d'adulte.

Essayer l'utilisation d'une perche pour relever les bannettes couchettes bleues et étudier la possibilité de fournir des échelles pouvant se mettre dans les fours et frigos. Limiter les risques d'utilisation de l'ouvre boites.

Problématiques soulevées par la CGT : horaires de livraison et dépôt de colis sans avis de réception.

Il y a beaucoup de sinistres sur les nouvelles constructions.
Rappel sur l'importance de la qualité de l'accueil des enfants.

Concernant le RADON, pas de date prévue sur Port Boyer mais rappel de consignes d'aération auprès des agents municipaux.

Détecteurs de CO2 pour la qualité de l'air : la réglementation a changé en 2023. La collectivité réfléchit pour une nouvelle mise en place.

Les agents doivent aérer dès le matin et tout au long de la journée.

Les campagnes de mesures s'effectuent entre mars et octobre.

Le BATII informe que cette école fera partie des écoles à rénover.

Il y a un marché pour les entretiens des réfrigérateurs.

La CGT s'étonne de ne pas avoir été informé de l'incendie du réfrigérateur de l'école Jean Moulin : Réponse de l'Administration : pas d'information systématique aux syndicats tant qu'il n'y a pas d'incidence sur un agent.

3-4-2 Département du BATII

3-4-2-1 Procédure communication des données amiante aux occupants des bâtiments Ville, NM et CCAS (Avis)

Présentation de la mise à jour des données réglementées et réglementaires consultables sur demande spécifique.

La CGT précise la complexité de la procédure et s'interroge sur l'aspect confidentiel qui n'est pas énuméré dans le code de la santé publique régit par légifrance – article R13-34-29-5.

La collectivité cloisonne t-elle ce dossier ?

La Direction rappelle la réglementation de la collectivité : consultation et non reproduction des documents.

Le guide officiel du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ne préconise pas cet aspect.

La collectivité rappelle que la procédure a été validée dans les instances précédentes et existe déjà. A l'époque, consultation unique.

La CGT rappelle que les élus du personnel ont un devoir de réserve. La CGT déplore cette interdiction d'obtenir une copie ou photo permettant d'aider à défendre un dossier d'exposition à l'amiante.

Ce cloisonnement nous interroge.

La CGT souligne que si des dérogations sont possibles, il faut que cela soit inscrit dans la procédure.

A. Bassal propose le retrait de ce dossier et le soumettra ultérieurement.

3-4-2-2 Schéma des Locaux Administratifs (SDLA) : Présentation bilan 2023 et perspectives 2024 (Information)

Point sur déménagements réalisés en 2023.

Déménagements à venir 2024.